



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, à la licence (clubs sportifs), à la formation des cadres sportifs, au recrutement d'animateurs sportifs - Conventions d'objectifs

Rapport n° CP/2012/271

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le Département.

Aide à la licence aux clubs sportifs

Le Département accorde, par saison sportive, une aide au fonctionnement des :

- Associations :

- 8 € par licencié-jeune (moins de 18 ans)
- forfait de 25 € pour 3 licenciés minimum

- Comités départementaux :

- part fixe de 500 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés et une part variable et progressive selon nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
 - 0,45 € pour moins de 500 licenciés ;
 - 0,50 € de 500 à 5 000 licenciés ;
 - 0,55 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés réel comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Formation des cadres sportifs

Afin de soutenir les comités départementaux dans leur effort de formation, le Département accorde une aide à la formation de cadres sportifs.

Aide aux animateurs sportifs départementaux

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour la reconduction de l'aide au poste d'animateur sportif départemental, pour l'année 2012, au comité départemental d'Escrime du Bas-Rhin.

Conventions d'objectifs et de développement sportif

Dans la continuité de la contractualisation avec le mouvement sportif, les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable à la signature d'une convention d'objectifs sur 3 ans, avec le comité départemental de football américain, pour la mise en place d'action de développement sur le Département du Bas-Rhin, en lui attribuant une aide de 50 000 € pour la période 2012-2014.

L'aide annuelle sera versée sous réserve du respect des engagements par le comité, de la réalisation des objectifs et des actions prévus, et de l'inscription des crédits au budget départemental chaque année.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	202 000,00 €	190 764,61 €	20 800,00 €
15261	65-6574-32	680 000,00 €	441 501,00 €	82 041,00 €
15263	65-6574-32	10 000,00 €	10 000,00 €	1 100,00 €
15277	65-6574-32	95 000,00 €	79 755,00 €	15 245,00 €
30301	65-6574-32	378 800,00 €	61 300,00 €	16 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 135.186€ aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 20.800 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 82.041 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs) ;
- 1.100 € au titre de l'aide à la formation des cadres sportifs ;
- 15.245 € au titre de l'aide au recrutement d'animateurs sportifs départementaux ;
- 16.000 € au titre de la convention d'objectifs et de développement sportif avec le comité départemental de football américain.

Le versement de l'aide annuelle interviendra, sous réserve du respect des engagements par le comité, de la réalisation des objectifs et des actions prévus, de la manière suivante :

- Une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution,
- Le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

Elle approuve par ailleurs les conventions financières et d'objectifs à intervenir entre le Département et le comité départemental d'escrime et le comité départemental de football américain du Bas-Rhin, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son Président à signer ces quatre conventions.

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL